

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Délégués  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre, le vingt et un mars, à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil à la mairie de Saint Martin d'Auxigny sous la présidence de Mme NOUBLANCHE Chrystelle, Présidente

*Date de convocation : 13 mars 2024*

**Présents** : Mmes CORMIER Audrey - DE BENGY Germaine - BARON Valentine - VERDIER Marie-Christine - LEBOEUF Christine - VALLENET Emeline - BIGRAT Emilie - NOUBLANCHE Chrystelle - BERNIER Laëtitia  
Mrs AUBRY Didier - DUBOIS Philippe - PERDU Christian

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes LAUGERAT Yolaine à DE BENGY Germaine - MOUTAT Isabelle à BARON Valentine

**Absents** : Mmes HENG Céline - PETITJEAN Florence

**Secrétaire de séance** : Mme BERNIER Laëtitia

### **Objet : AFFECTATION RESULTAT BUDGET DU SYNDICAT**

Après avoir adopté le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement de l'exercice 2023 :

Dépenses 2023	20 678.85 €
Recettes 2023	18 467.98 €
Soit un déficit d'exercice de	- 2 210.87 €
Excédent antérieur reporté	14 614.46 €
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>12 403.59 €</b>

Investissement de l'exercice 2023 :

Dépenses 2023	668.99 €
Recettes 2023	0.00 €
Soit un résultat de l'exercice	- 668.99 €
Excédent antérieur reporté	857.87 €
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>188.88 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical, conformément à l'instruction M14, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2024 de la façon suivante :

<b>188.88 €</b>	<b>au compte 001 R</b>
<b>0,00 €</b>	<b>au compte 1068 R</b>
<b>12 403.59 €</b>	<b>au compte 002 R</b>

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,  
Chrystelle NOUBLANCHE

*NOUBLANCHE*



Le Secrétaire de séance,  
Laëtitia BERNIER

*Laëtitia BERNIER*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le :  
Diffusion sur le site internet du syndicat le : **26 MARS 2024**